

Session permanente 2024

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE
(CDD)**

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N°095 : RELATIF A LA PROPOSITION DE LOI PORTANT
ACCORD DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE
TRANSITION POUR L'ORGANISATION DES
ASSISES NATIONALES**

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par le député
Kalifa KABRE, rapporteur.

L'an deux mil vingt-quatre et le mardi 23 avril de 14 heures 20 minutes à 14 heures 50 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Alain Diédon HIEN, 2^e Secrétaire de ladite Commission, afin de donner son avis sur la proposition de loi portant accord de l'Assemblée législative de transition pour l'organisation des assises nationales.

Au préalable, la CDD, saisie pour avis, a tenu une séance d'appropriation, le lundi 22 avril 2024, de 9 heures 25 minutes à 10 heures 20 minutes, au cours de laquelle elle a relevé des préoccupations. Celles-ci ont été portées à la connaissance des auteurs de la proposition de loi, lors de la séance d'audition de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH) saisie au fond, par le député Kalifa KABRE, désigné rapporteur.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la CAGIDH ;
- appréciation et avis de la CDD.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA CAGIDH

Le rapporteur a présenté son compte-rendu en deux points :

- audition des auteurs ;
- débat général.

I.1. Audition des auteurs

Les auteurs de la proposition de loi étaient représentés par des Présidents de Groupes constitués. Il s'agit des députés Sibiri COULIBALY, Pawindé Edouard SAVADOGO, Yentéma Arnaud TINDANO et Boureima TRAORE, respectivement Présidents des Groupes constitués « Forces de défense et de sécurité », « Parlementaires désignés par le Chef de l'Etat », « Partis politiques » et « Forces vives des régions ». Ils étaient appuyés par leurs collaborateurs.

Ils ont présenté l'exposé des motifs en deux points :

- contexte et justification de la proposition de loi,
- présentation de la proposition de loi.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la CAGIDH.

I.2. Débat général

Au terme de l'exposé des auteurs, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés. Ces préoccupations ont porté entre autres sur :

- les motivations de l'initiative de la proposition de loi visant la convocation des assises nationales par l'Assemblée législative de transition ;
- l'assurance que le Conseil constitutionnel a été consulté pour l'initiative de la présente autorisation de convocation des assises nationales ;
- l'article 19 de la Charte de la transition qui permet à l'ALT de procéder à la révision de ladite Charte ;
- les raisons qui justifient l'initiative de la convocation des assises nationales étant donné que la fin de la transition est assez proche ;
- la compétence de l'Assemblée législative de transition à interpréter les dispositions de la Constitution et de la Charte de la transition au-delà de la compétence du Conseil constitutionnel ;
- la base sur laquelle l'Assemblée législative de transition donne un accord d'autant plus que le Gouvernement ne l'a pas saisie officiellement pour l'organisation des assises nationales ;
- le risque, pour l'Assemblée législative de transition, d'être incomprise par les forces vives elles-mêmes ;
- la raison pour laquelle le Gouvernement ne prend pas l'initiative de convoquer les assises nationales pour une révision de la Charte ;
- l'assurance que les dispositions de l'article 97, alinéa 5, de la Constitution ont été respectées dans le processus d'élaboration de la présente proposition de loi ;

- le bilan de la conduite de la Transition par le Gouvernement qui justifierait une délibération des assises nationales sur la suite de la Transition ;
- la pertinence des exemples malien et tchadien et l'opportunité de les évoquer dans l'exposé des motifs.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA CDD

A l'issue du compte-rendu des travaux de la CAGIDH fait par le député rapporteur et se fondant sur l'appropriation de la proposition de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Au terme de ces échanges, la CDD estime que l'adoption de la proposition de loi permettra de :

- prendre en compte les aspirations réelles du peuple dans la conduite de la Transition ;
- aux forces vives de la Nation de se prononcer sur la suite à donner à la Transition.

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption de la présente proposition de loi.

Ouagadougou, le 23 avril 2024

Le 2^e Secrétaire



Dr Alain Diédon HIEN

Le Rapporteur



Kalifa KABRE

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES MEMBRES DE LA CDD

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	HIEN Diédon Alain	OSC
2.	KABRE Aboubacar	PDCE
3.	KABRE Kalifa	FVR
4.	SIDIBE Mariam	PP
5.	SAWADOGO Isidore Tégwendé	FDS
6.	ZONGO Kiswendsida Evariste	PDCE

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	KONE Moussa	OSC
2.	TUINA Kanibè	PDCE
3.	BONZI Nonyeza	FVR
4.	NIGNAN Dida	FDS
5.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	FVR
6.	ZONGO Sayouba	PDCE

LISTE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur parlementaire
2.	OUEDRAOGO/OUEDRAOGO Aimée Edwige	Administrateur parlementaire
3.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de direction
4.	OUEDRAOGO T. Nestor	Agent de liaison